



Témoignage utilisateur Ville de Saint Joseph

M. Dominique Leperlier - DSI



Qui sommes nous ?

- Commune de 37 000 habitants située à La Réunion ; Saint-Joseph est la commune la plus australe d'Europe.
- Le service Finances est composé de 10 personnes
- Volume de factures traité par an : 8500 factures
- Gestion financière : CIRIL





Pourquoi la dématérialisation ?

■ Pourquoi la dématérialisation ?

- Souhait d'être une ville pilote sur le projet PES V2 (non obligatoire pour nous)

■ Pourquoi Yooz ?

- Automatiser les tâches et réduire le temps consacré à la saisie avec une reconnaissance automatique de caractères performante
- Améliorer le contrôle et la qualité des processus
- Faciliter le travail des collaborateurs avec un outil intuitif

→ Dès l'évaluation, nous avons observé d'importants gains de temps



Le projet dématérialisation

- Le projet mené avec Yooz :
 - Evaluation de Yooz :
 - Utilisation par 2 personnes : adhésion immédiate
 - Choix de Yooz en Nov. 2013 :
 - *Dès le premier mois 600 factures traitées !*
 - Adaptation du poste de travail utilisateur, choix de grands écrans pour plus de confort.
- Le processus mis en place : le choix de la simplicité !
 - Numérisation des factures :
 - Utilisation de copieurs existants paramétrés au format PES V2
 - Import des factures dans Yooz
 - Reconnaissance automatique de caractères
 - Export dans Civil Gestion Financière
 - L'enregistrement et le workflow sont gérés dans Civil

Aperçu dans CIVIL

YOOZ

Yooz
Parc d'Andron - Le sequia
30470 AMARGUES
062120YOOZ (0621 20 9669)

MAIRIE SAINT JOSEPH
SERVICE COMPTABILITE
277, rue Raphaël Babel - BP1
97480 SAINT-JOSEPH
France

Numéro de la facture: INV001141000170
Date de la facture: 01/11/2014
Date d'échéance: 16/12/2014

FACTURE RECUE LE 01/12/2014

FACTURE

Désignation	Référence	Période	Prix Unitaire	Quantité	Montant	TVA
Abonnement						
Yooz Public Edition 750	YPE-750	11/2014	\$49,00€	1,00	\$49,00€	8,50%
Sous Total					\$49,00€	
Total H.T.					\$49,00€	
TVA 8,50%					46,67€	
Total T.T.C					\$95,67€	

Valeur en votre aimable règlement

Pénalité de retard au taux de 0,50% (REFI de la BCE) à la date d'échéance de la facture majorée de 10 (dix) points (art L 441-6, al 3 du code du commerce). Aucun escompte pour règlement anticipé ne sera accepté. Un montant d'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ sera dû en cas de retard de paiement (art L 441-3 du code du commerce).

Conditions de paiement : - Le 16/12/2014 - 556,67 EUR -

Yooz est un service de la société ITESOFT (SA au capital de 341 123 euros, RCS Nîmes B 330 265 323, Code NAF : 5629C, TVA Intracommunautaire : FR 64 330 265 323, ITESOFT est cotée sur Euronext Paris, ISIN FR0004020151).

Vos usages

Société	Période	Nombre de factures
CAISSE DES YOOLES	10/2014	44
CCAS	10/2014	0

Nomenclature

© Tous droits réservés à Ciril

Entete facture X Interrogations - soldes X Historique engagement X +

doc_6316935.pdf - [Facture Client format Portrait (avec sous-état)] - SumatraPDF

4KuZC1YLnG7xaTUoqwCkyrc8nu1Na3LwigS1DHM8zwmgT6D5BystFBGwjNGOdSseR8zldUvpKjgZLKymwywks22cD19fu1NaC21O4d1n3k9trcpKVAL3crPe

Outils

INFO Déconnexion

Modification

* Exercice : 2014 N° facture : 77144

Etat fac : Service fait/Acceptée Etat liq : Mandatée

SOLUTION LOGIEDEMATERIALISATION FACTURES 21/01/2014 Solde : 1 181,74

DEMATERIALISATION DES FACTURES

DEMATERIALISATION FACTURES Disponible : 2 925,00

ITESOFT 30470 AMARGUES

facture : 01/11/2014 Date arrivée : 01/12/2014 Date référence : 01/12/2014

Délai mandatement : 20 Date limite mandatement : 21/12/2014

Délai paiement : 30 Date limite paiement : 31/12/2014

Historique Wkf. Mandatement Documents joints Compléments

Document	Créé le	Vist	DI	Sup	Description
050214-14 13TIC09 AE.pdf	05/02/2014				
050214-14 13TIC09 BPU.pdf	05/02/2014				
050214-14 13TIC09 DQET.pdf	05/02/2014				
050214-14 13TIC09 CCP.pdf	05/02/2014				
doc_6316935.pdf	02/12/2014				

Filter sur la date de validité

Ajouter ... Supprimer

Lignes de liquidation

FR 10:03 05/12/2014



Premier bilan après quelques mois d'utilisation

- Le doublement du volume traité / traitement manuel :
 - *50% de gain de temps mesuré !*
- L'adhésion immédiate des utilisateurs
- L'optimisation de la qualité du processus : suppression des doublons et des pertes de documents
- La suppression des erreurs de saisie
- L'amélioration du confort de travail
- La valorisation du poste comptable par des missions plus intéressantes
- Les résultats sur la reconnaissance automatique sont « remarquables »